

XIX. — Lion avec épée ; à gauche une étoile rayonnante ; à droite une branche de mûrier. Sur le champ : XV VIRI LVGDVN. COMMERCES REGVNDIS.

Rev. — Figure allégorique de la ville de Lyon assise et se retournant pour regarder à droite, tenant des deux mains une riche étoffe qui recouvre à moitié un globe placé sur son genou droit. Lég. SERICIS LVGD. INSEEVIT ORBI (L'univers est tributaire de ses étoffes de soie).

En bas : EABISCH INV. PENIN P.

Bronze. Diamètre 0,038 (Coll. de L. Charvet).

XX. — Avers semblable au précédent avec la différence dans la légende : xvni VIRI LVGDVN. COMMERCIS REGVNDIS.

Rev. — Semblable au précédent.

Argent. Diamètre 0,038 (Coll. de M. Desgeorges).

A peine instituée, la Chambre pria son délégué à Paris, Jean Anisson, seigneur d'Hauteroche, le 22 août 1702 (1) de lui envoyer quelques dessins de Messieurs de l'Académie des Inscriptions pour composer la devise des jetons à faire frapper.

Anisson expliqua, dès le 26 décembre, que l'Abbé Bignon, conseiller d'Etat et président de la Société des inscriptions et médailles à Paris, saisi de la question, proposait de mettre d'un côté les armoiries de la ville et celles de la Chambre avec ces mots : LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON et au revers un Mercure tenant de la main droite un caducée et de l'autre une bourse avec ces mots pour légende : CONSILO COMMERCIA FIRMAT. Il conseillait de prendre des armes particulières pour la Chambre et de

---

(1) Archives de La ville de Lyon, série non cataloguée et série AA registres AA 57 et 68.